

<http://ugtg.org/~apache/spip.php?article589>



Prix des carburants : lettre ouverte de L'UGTG

- Dossiers - Prix des carburants -



Date de mise en ligne vendredi 10 octobre 2008

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

Pointe-à-Pitre, le 06 Octobre 2008

LETTRE OUVERTE

M Le Président du Conseil Régional

M Le Préfet de Région

M Le Directeur de la SARA

Ms les Directeurs des compagnies pétrolières

M Le Président du Syndicat des Gérants de station service.

Objet : Prix des carburants en Guadeloupe.

Messieurs,

Les Compagnies pétrolières, la Région, l'État et les Gérants ont tenté dernièrement de se distribuer les gains résultant de la vente du litre de carburant.

Vous le savez tous, la Guadeloupe détient le record des prix du carburant dans les colonies mais aussi en Europe. C'est donc aux yeux de certains, une source inépuisable de profit au point que le gouvernement Fillon proposerait même de financer le RSA en Guadeloupe grâce au juteux carburant. Les Guadeloupéens paient, paient encore et toujours, sans broncher.

Curieusement, aujourd'hui, dans nombre de secteurs d'activités, beaucoup descendent dans les rues, envahissent les plateaux télé en prétendant se battre pour les Guadeloupéens, pour l'emploi mais ne cherche en fait qu'à protéger leurs privilèges acquis sur le dos des travailleurs et jusqu'alors garantis par l'Etat Français. Le secteur des produits pétroliers en est un bon exemple.

Et pour preuve :

- ▶ La SARA n'indique ni le lieu, ni le prix réel d'achat du brut alors qu'elle s'approvisionne en grande partie au Venezuela, l'un des moins chers du marché.
- ▶ Les taxes de récupérations des huiles usagées sont perçues uniquement en Guadeloupe et en Martinique, et pour un service qui n'existe pas. Mais plus curieux encore, les usagers paient déjà la TGAP sur chaque bidon d'huile acheté pour ce même service qui n'existe pas ;
- ▶ Une taxe supplémentaire est payée par tous les usagers pour la collecte et le traitement de ces mêmes huiles à Marie-Galante, les Saintes et la Désirade pour une prestation qui n'existe pas là non plus.
- ▶ La taxe « passage en dépôt » est prélevée alors que les cuves de la SARA sont amorties et ont d'ailleurs été financées avec des fonds publics.
- ▶ La SARA n'applique jamais les baisses du prix du baril mais répercute systématiquement toutes les hausses.
- ▶ Les travaux de rénovation des installations de la SARA sont financés par des augmentations du prix de l'essence.
- ▶ L'octroi de mer et l'octroi de mer régional qui atteint globalement 15% du PNI est largement supérieur à celui de la Martinique ;
- ▶ La taxe spéciale de consommation qui représente près de 70 millions d'euros sur un budget annuel régional de 300 millions est largement supérieure à la Martinique.
- ▶ La Taxe pour fin de contrat des gérants est prélevée sur chaque litre vendu alors qu'il s'agit d'un contrat entre les Compagnies et les gérants.

Prix des carburants : lettre ouverte de L'UGTG

La Marge de détail de 12 centimes par litre est destinée au financement des charges de personnel notamment ; or nombre de gérants la perçoivent sans embaucher ;

Aussi, nous réaffirmons que la baisse annoncée ce mercredi 01 octobre 2008, (4 centimes sur le gazole et 2 centimes sur le super) ne répond en rien aux exigences des Guadeloupéens.

Les usagers de Guadeloupe ne sont pas des vaches à lait. Ils en ont assez de se faire escroquer et exigent :

- ▶ La baisse du prix d'importation et la suppression de toutes les taxes et prélèvements illégaux et injustifiés de la SARA ainsi que le remboursement des sommes indûment perçues ;
- ▶ La baisse des taux d'octroi de mer, d'octroi de mer régional et de la taxe spéciale de consommation prélevés par la Région ;
- ▶ La suppression du paiement de l'AIP des gérants par les usagers de Guadeloupe ;
- ▶ L'arrêt de nouvelles implantations et des pompes automatiques et l'embauche de salariés en nombre suffisant dans toutes les stations sans pompiste ;
- ▶ L'arrêt et le démantèlement des cuves privées mises place par les compagnies sans autorisation de l'État et pratiquant des prix inférieurs au prix fixé ;
- ▶ **UNE BAISSSE DE L'ORDRE DE 30 CENTIMES SUR LE PRIX DE CHAQUE CARBURANT (GAZOLE ET SUPER).**

Le Secrétaire Général

E. DOMOTA